

Λ

(N° 4.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1846-1847.)

BUDGET

DES

DÉPENSES ET SERVICES

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1847.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

NOVEMBRE 1846.

2

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES

EN PRÉSENTANT LE BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Pour l'exercice 1847.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, d'après les ordres du Roi, le Budget du *Ministère de l'Intérieur*, pour l'exercice 1847.

Ce budget s'élève à fr. 6,454,554 40 c^s. Comparé à celui de l'exercice 1846, il présente une augmentation de fr. 270,480 40 c^s.

Les frais de l'exposition des produits de l'industrie nationale, qui s'ouvre en 1847, donneront lieu à une dépense présumée de 100,000 francs, égale au crédit voté au Budget de 1841, pour l'exposition de cette année.

Une augmentation de crédit de fr. 152,850 40 c^s est destinée à assurer les bienfaits de l'enseignement primaire dans un assez grand nombre de communes encore dépourvues d'écoles communales, et à améliorer la position d'instituteurs dont les traitements sont trop faibles.

A ces augmentations viennent s'en joindre quelques autres moins considérables. Un crédit de 121,000 francs, excédant de 12,000 francs celui alloué au Budget de 1846, complétera la dépense que nécessitent les frais de construction et ceux d'appropriation de l'hôtel du Gouvernement provincial à Arlon.

L'utilité d'un conseil d'agriculture est, depuis longtemps, appréciée. Les frais de sa réorganisation réclament un crédit nouveau de 10,000 francs.

Une augmentation, également de 10,000 francs, est devenue nécessaire pour subvenir aux diverses dépenses consacrées au développement de l'industrie, et, plus particulièrement, aux frais d'inspection des établissements industriels compris dans les dispositions de l'arrêté royal du 31 janvier 1824.

Une augmentation de 10,000 francs est proposée pour les Universités.

Deux autres augmentations sont demandées, l'une de 10,000 francs en faveur de l'Académie royale des sciences, lettres et arts, l'autre de 7,000 francs en faveur de l'Académie de médecine. Ce supplément à leur dotation actuelle est instamment réclamé par ces deux corps savants.

La statue de Godefroid de Bouillon sera achevée et posée avant la fin de l'année 1847. Le crédit proposé au Budget, double de celui qui est alloué pour l'exercice 1846, est destiné à pourvoir au paiement des 5^me et 6^me septièmes du prix stipulé pour l'exécution de cette statue.

Des travaux sont nécessaires au Musée royal d'histoire naturelle, pour l'établissement d'armoires destinées à renfermer les collections. Un premier crédit de 12,500 francs est demandé pour pourvoir à cette dépense.

Cet accroissement de dépense se trouve compensé par la non-reproduction des allocations extraordinaires de 20,850 francs et de 8,000 francs votées en 1846, pour l'appropriation des locaux de ce Musée, ainsi que de la porte de Hal.

Un autre crédit, de 45,000 francs, est également retranché du Budget : c'est celui relatif aux frais de la commission de liquidation des indemnités, pour pertes résultant des événements de guerre. Ainsi que le Gouvernement en avait exprimé l'espoir, dans la session dernière, cette commission aura terminé ses travaux le 1^{er} janvier prochain.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de *six millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent cinquante-quatre francs quarante centimes* (fr. 6,454,554 - 40 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à St-Cloud, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale (Personnel).</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	130,000	»	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	30,000	»	191,100
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	3,500	»	
CHAPITRE II.				
<i>Pensions et secours.</i>				
1	Pensions	150,000	»	
2	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves . .	5,000	»	
3	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	7,000	»	162,000
CHAPITRE III.				
<i>Statistique générale.</i>				
1	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	41,500	»	
2	Deuxième partie des frais auxquels donneront lieu le recensement général de la population, et sans que cette opération puisse en être retardée, celui de l'agriculture et de l'industrie	»	250,000	291,500
CHAPITRE IV.				
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>				
1	Province d'Anvers	97,000	»	
2	— de Brabant	105,975	»	
3	— de la Flandre occidentale	98,250	»	
4	— — orientale	100,200	»	
5	— de Hainaut	109,470	»	
6	— de Liège	100,190	4,500	
7	— de Limbourg	85,697	»	
8	— de Luxembourg	89,700	»	
9	— de Namur	88,400	»	942,382
<i>Frais de milice.</i>				
10	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	65,000	»	
A REPORTER. . . . fr.		1,532,282	254,500	1,586,782

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	1,552,282 »	254,500 »	1,586,782 »
	CHAPITRE V.			
	<i>Frais de l'administration dans les arrondissements.</i>			
1	Traitement des commissaires d'arrondissement.	186,900 »	»	} 323,172 »
2	Émoluments pour frais de bureau	113,772 »	»	
3	Frais de route et de tournées	22,500 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Voirie vicinale.</i>			
Unique.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	500,000 »	»	500,000 »
	CHAPITRE VII.			
	<i>Fêtes nationales.</i>			
Unique.	Frais de célébration des fêtes nationales	50,000 »	»	50,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Eaux de Spa.</i>			
1	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	2,220 »	»	} 22,220 »
2	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	20,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Construction et restauration d'hôtels provinciaux.</i>			
1	Quatrième quart des frais de construction de l'hôtel de l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon, et dépenses extraordinaires résultant de cette construction	»	121,000 »	} 254,000 »
2	Premier tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du palais de Liège	»	133,000 »	
	CHAPITRE X.			
	<i>École de médecine vétérinaire, etc.</i>			
1	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen	155,500 »	»	} 177,500 »
2	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	22,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Agriculture.</i>			
1	Fonds d'agriculture	260,000 »	»	} 575,000 »
2	Encouragements à l'agriculture	315,000 »	»	
5	Organisation d'un dépôt de remonte	»	»	
4	— d'un institut central agricole	»	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,758,174 »	508,500 »	3,266,674 »

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	2,758,174 »	508,500 »	3,266,674 »
	CHAPITRE XII.			
	<i>Milice.</i>			
Unique.	Frais d'impressions des listes alphabétiques	1,600 »	»	1,600 »
	CHAPITRE XIII.			
	<i>Garde civique.</i>			
Unique.	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE XIV.			
	<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>			
Unique.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	8,200 »	»	8,200 »
	CHAPITRE XV.			
	<i>Légion d'Honneur et croix de fer.</i>			
1	Dotations en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins . . .	90,000 »	»	110,000 »
2	Subside au fonds spécial des blessés de septembre	»	20,000 »	
	À REPORTER. . . . fr.	2,877,974 »	528,500 »	3,406,474 »

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	Report. . . . fr.	2,877,974 "	598,500 "	3,400,474 "
CHAPITRE XVI.				
INDUSTRIE.				
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>				
1	Encouragements à l'industrie	70,000 "	150,000 "	
2	Frais présumés de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847.	"	100,000 "	
5	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration (<i>Personnel et Matériel</i>)	55,000 "	"	303,000 "
4	Musée de l'industrie nationale	40,000 "	"	
CHAPITRE XVII.				
INSTRUCTION PUBLIQUE.				
<i>Enseignement supérieur.</i>				
1	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Médailles et subsides pour le matériel	651,800 "	"	
2	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	94,100 "	"	
3	Dépenses du concours universitaire	15,000 "	"	
<i>Enseignement moyen.</i>				
4	Frais d'inspection des athénées et collèges	12,000 "	"	
5	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage	200,000 "	"	1,881,750 40
6	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	5,000 "	"	
<i>Enseignement primaire.</i>				
7	Frais d'inspection. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsides aux communes. — Matériel, constructions, réparations et aménagement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal : écoles primaires supérieures	905,850 40	"	
8	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	20,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	4,902,704 40	778,500 "	5,681,204 40

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	4,902,704 40	778,500 »	5,681,204 40
	CHAPITRE XVIII.			
	LETTRES, SCIENCES ET ARTS.			
1	Lettres et sciences	209,000 »	40,500 »	
2	Archives du royaume. — Frais d'administration (<i>Personnel</i>).	25,750 »	»	
5	Id. Id. (<i>Matériel</i>)	2,600 »	»	
4	Frais de publication des inventaires des archives	4,000 »	»	
5	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; crédit spécial pour faire face aux dépenses résultant de l'échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg	15,000 »	1,000 »	
6	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	5,500 »	»	625,550 »
7	Beaux-arts.	229,000 »	18,000 »	
8	Monument de la place des Martyrs	2,000 »	»	
9	5 ^e et 6 ^e septièmes pour l'exécution de la statue équestre de Godofroid de Bouillon	»	25,000 »	
10	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 »	»	
11	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments.	57,000 »	5,000 »	
	CHAPITRE XIX.			
	<i>Service de santé.</i>			
1	Traitement et frais de bureau de l'inspecteur chef de division	6,500 »	»	
2	Commissions médicales provinciales	59,500 »	»	80,100 »
5	Encouragements et subsides	18,500 »	»	
4	Académie royale de médecine	25,000 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	ÉTAT CIVIL. — TABLES DÉCENNALES.			
Unique	Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des art. 69 et 70 de la loi provinciale.	»	20,900 »	20,900 »
	CHAPITRE XXI.			
Unique.	Dépenses imprévues et travail extraordinaire	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET. fr.	5,545,654 40	888,000 »	6,434,554 40

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté de ce jour.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1847.



NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE (<i>Personnel</i>).		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service
<i>Matériel.</i>		
3	"	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	"	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
1	"	Pensions.
2	"	Secours à d'anciens employés Belges aux Indes, ou à leurs veuves
3	"	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
1	"	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales.
2	"	Deuxième partie des frais auxquels donneront lieu le recensement général de la population, et, sans que cette opération puisse en être retardée, celui de l'agriculture et de l'industrie.
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
136,600	"	136,600	136,600	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
191,100	"	191,100	191,100	"	"		
150,000	"	(a) 150,000	150,000	"	"		a) L'état des pensions a - cordées depuis le 1er octobre 1845 jusqu'au 1er octobre 1846, est annexé au Budget sous le n° 1.
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
7,000	"	7,000	7,000	"	"		
162,000	"	162,000	162,000	"	"		
41,300	"	41,300	41,300	"	"		
"	250,000	250,000	250,000	"	"		
41,300	250,000	291,300	291,300	"	"		

NOMBRE des articles d' la loi	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
1	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service 41,000 »
	C.	Frais de route et de séjour 1,500 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 15,800 »
	F.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
2	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service 49,575 »
	C.	Frais de route et de séjour 1,700 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 16,000 »
	F.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
3	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service 41,300 »
	C.	Frais de route et de séjour 1,750 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 16,500 »
	F.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
97,000	"	97,000	97,000	"	"		
105,975	"	105,975	105,975	"	"		
98,250	"	98,250	98,250	"	"		
301,225	"	301,225	301,225	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		REPORT.	fr.
			REPORT.	fr.
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
4	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	87,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	45,000	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,500	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	15,000	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Hainaut.</i>		
5	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	87,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	82,840	»
	C.	Frais de route et de séjour	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	15,930	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Liège.</i>		
6	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	87,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	43,800	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,690	»
	D.	Loyer de l'hôtel occupé par le gouverneur et du bâtiment où sont provisoirement placés les bureaux du gouvernement provincial	4,500	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	16,000	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		A REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
301,225	»	301,225	301,225	»	»		
100,200	»	100,200	100,200	»	»		
109,470	»	109,470	109,470	»	»		
100,190	4,500	104,690	104,690	»	»		
611,085	4,500	615,585	615,585	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				REPORT. . . . fr.
		<i>Province de Limbourg.</i>		
7	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service.	32,500	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,400	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	397	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,700	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Luxembourg.</i>		
8	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	30,300	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,700	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	5,000	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	14,000	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Namur.</i>		
9	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	36,000	»
	C.	Frais de route et de séjour.	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	11,700	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Frais de milice.</i>		
10 ^e	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
611,085	4,500	615,585	615,585	"	"		
85,697	"	85,697	85,697	"	"		
89,700	"	89,700	89,700	"	"		
88,400	"	88,400	88,400	"	"		
63,000	"	63,000	63,000	"	"		
937,882	4,500	942,382	942,382	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE V.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.		
1	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
2	»	Émoluments pour frais de bureau
3	»	Frais de route et de tournées
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
VOIRIE VICINALE.		
Uniq.	»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
Uniq.	»	Frais de célébration des fêtes nationales
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
EAUX DE SPA.		
1	»	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses
2	»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa
		TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
186,900	»	186,900	186,900	»	»		
113,772	»	113,772	113,772	»	»		
22,500	»	22,500	22,500	»	»		
323,172	»	323,172	323,172	»	»		
300,000	»	300,000	300,000	»	»		
300,000	»	300,000	300,000	»	»		
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
2,220	»	2,220	2,220	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
22,220	»	22,220	22,220	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.										
CHAPITRE IX.												
CONSTRUCTION ET RESTAURATION D'HÔTELS PROVINCIAUX.												
1	»	<p>Quatrième quart des frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon, et dépenses extraordinaires résultant de cette construction</p> <p>Les frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon, avaient été évalués d'abord à 200,000 francs. Plus tard, la dépense a été portée à 250,000 francs.</p> <p>Sur cette somme il a été alloué, savoir :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Au Budget de 1845.</td> <td style="text-align: right;">50,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. 1846.</td> <td style="text-align: right;">109,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">159,000 »</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">ENSEMBLE. fr. 159,000 »</p> <p>Le complément nécessaire pour les frais de construction de l'hôtel s'élève, par conséquent, à fr. 71,000</p> <p>Il y a lieu d'ajouter, pour frais de décoration et d'ameublement des appartements et pour frais d'appropriation des locaux. 50,000</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">121,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">TOTAL. fr. 280,000 »</td> </tr> </table>	Au Budget de 1845.	50,000 »	Id. 1846.	109,000 »		159,000 »		121,000 »		TOTAL. fr. 280,000 »
Au Budget de 1845.	50,000 »											
Id. 1846.	109,000 »											
	159,000 »											
	121,000 »											
	TOTAL. fr. 280,000 »											
2	»	<p>Premier tiers d'une somme de 400,000 francs allouée par la loi du 18 mai 1845, pour pourvoir aux dépenses des travaux nécessaires pour la restauration du palais de Liège, à l'effet d'y établir la demeure du gouverneur de la province ainsi que les bureaux de son administration, et d'en faire le siège du conseil provincial</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.</p>										
CHAPITRE X.												
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE BRUXELLES.												
1	A.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État 149,500 »										
	B.	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire. 4,000 »										
2	»	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles										
TOTAL DU CHAPITRE X.												
CHAPITRE XI.												
AGRICULTURE.												
1	»	Fonds d'agriculture.										
2	»	Encouragements à l'agriculture.										
3	»	Organisation d'un dépôt de remonte. (<i>Pour mémoire</i>)										
4	»	Id. d'un institut central agricole. (<i>Pour mémoire</i>)										
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.												

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
»	121,000	121,000	109,000	12,000	»		
»	(a 133,000	133,000	133,000	»	»	a) Les crédits votés aux Budgets de 1845 et de 1846 n'ayant pas reçu d'emploi, le crédit demandé pour 1847 forme, de nouveau, le premier tiers de la somme de 400,000 francs.	
»	254,000	254,000	242,000	12,000	»		
153,500	»	153,500	153,500	»	»		
24,000	»	24,000	24,000	»	»		
177,500	»	177,500	177,500	»	»		
260,000	»	260,000	230,000	(b 10,000	»	b) Cette augmentation est destinée à pourvoir aux frais du conseil supérieur d'agriculture qui a été réorganisé. Elle avait été demandée au Budget de 1846.	
313,000	»	313,000	313,000	»	»		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		
573,000	»	573,000	563,000	10,000	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XII.		
MILICE.		
Uniq.	»	Frais d'impression des listes alphabétiques.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
GARDE CIVIQUE.		
Uniq.	»	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.
CHAPITRE XIV.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
Uniq.	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage
		TOTAL DU CHAPITRE XIV.
CHAPITRE XV.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
1	»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins.
2	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,600	»	1,600	1,600	»	»		
1,600	»	1,600	1,600	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
8,200	»	8,200	8,200	»	»		
8,200	»	8,200	8,200	»	»		
90,000	»	90,000	90,000	»	»		
»	20,000	20,000	20,000	»	»		
90,000	20,000	110,000	110,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XVI.		
INDUSTRIE.		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>		
1	A.	Achats de modèles et de métiers perfectionnés, frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; frais d'expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; enquêtes, voyages et missions, publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation de caisses de prévoyance, etc. fr. 40,000 »
	B.	Subside pour l'organisation et le soutien d'écoles industrielles et d'écoles de métiers. 30,000 »
	C.	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisseurs et des fileuses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; distribution de métiers, etc. 150,000 »
2	"	Frais présumés de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847
3	"	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration (<i>personnel et matériel</i>); achat d'ouvrages technologiques; collections d'échantillons; publications relatives aux inventions brevetées
4	"	Musée de l'Industrie, traitements, frais de voyage, impression de bulletins, modèles et essais, collection d'épures, bibliothèque, ateliers de dessinateurs, collection d'échantillons et bureau de renseignements; appropriation de locaux, ameublement, frais du laboratoire, etc.
TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.		
CHAPITRE XVII.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
<i>Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen. — Concours universitaires.</i>		
1	A.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . fr. 495,000 »
	B.	Bourses et médailles 36,800 »
	C.	Subside pour le matériel des deux universités. 100,000 »
2	"	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques
3	"	Dépenses du concours universitaire.
À REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOVÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
70,000	150,000	220,000	210,000	(a) 10,000	»	<p>a) Une augmentation de 10,000 francs est devenue nécessaire pour subvenir aux diverses dépenses du litt. A. et notamment aux frais d'inspection et on des établissements industriels, compris dans les dispositions de l'arrêté du 31 janvier 1844. Ces établissements, au nombre desquels sont les poudreries, ont augmenté chaque année. La publication des mémoires et rapports rédigés à la suite des enquêtes, et spécialement les frais de l'enquête sur la condition des classes ouvrières absorberont une partie notable de la somme portée au Budget en 1846 et 1847.</p> <p>b) Cette somme est égale à celle qui a été portée au Budget de 1841 pour le même objet.</p>	
»	100,000	100,000	»	(b) 100,000	»		
33,000	»	33,000	33,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
143,000	250,000	393,000	283,000	110,000	»		
631,800	»	631,800	621,800	(c) 10,000	»	<p>c) Ce crédit présente une augmentation de 10,000 francs sur celui qui a été alloué au Budget de 1846. Il se trouve encore, en ce moment, dans les universités de l'Etat, 20 professeurs extraordinaires qui ont, pour la plupart, des titres légitimes à un avancement. Le Gouvernement pourra être aussi dans le cas d'user de la faculté que lui laisse le § 3 de l'art. 9 de la loi de l'enseignement supérieur, d'augmenter de 1,000 à 3,000 francs le traitement des professeurs ordinaires. L'augmentation totale de dépenses à résulter de ce chef, peut s'élever à 10,000 francs pour chaque université, jusqu'ici les augmentations de traitements, accordées par le Gouvernement, en vertu de cette disposition, ne montent qu'à 14,400 francs pour les deux universités.</p>	
94,100	»	94,100	94,100	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
740,900	»	740,900	730,900	10,000	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
			REPORT.	fr.
		<i>Enseignement moyen.</i>		
4	"	Frais d'inspection des athénées et collèges		"
5	A.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen, concours, etc. fr.	169,500	"
	B.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement industriel (écoles de Gand, Verviers, etc.), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage	30,500	"
6	"	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges		"
		<i>Enseignement primaire.</i>		
7	A.	Frais d'administration. — Inspection civile et ecclésiastique	90,000	"
	B.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes (art. 23 de la loi)	423,830	40
	C.	Matériel. — Construction, réparation et ameublement d'écoles	75,000	"
	D.	Encouragements (titre III, § 2).	90,000	"
	E.	Subsides à des établissements spéciaux (art. 23)	25,000	"
	F.	Enseignement normal : Écoles primaires supérieures	200,000	"
8	"	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles		"
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.		fr.
		CHAPITRE XVIII.		
		LETTRES, SCIENCES ET ARTS.		
		<i>Lettres et sciences.</i>		
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats	44,000	"
	B.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts	50,000	"
	C.	Appropriation de locaux (2 ^e moitié) destinés à l'académie royale.	10,000	"
	D.	Observatoire royal.	24,000	"
	E.	Bibliothèque royale	65,000	"
	F.	Musée royal d'histoire naturelle	14,000	"
	G.	Première moitié des frais d'établissement d'armoires pour ce musée.	12,500	"
	H.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i>	12,000	"
	I.	— des documents rapportés d'Espagne.	6,000	"
	J.	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	6,000	"
	K.	Exécution et publication de la carte géologique	6,000	"
"	"	Frais d'appropriation des locaux destinés au musée royal d'histoire naturelle (crédit de 20,850 francs qui ne figure plus au Budget de 1847)		"
		A REPORTER.		fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
740,900	"	740,900	730,900	10,000	"		
12,000	"	12,000	10,000	(a 2,000	"		<p>a) Dans le projet de Budget de l'intérieur, exercice 1846, le Gouvernement avait proposé un crédit de 12,000 francs pour le service de l'inspection des universités et des collèges; toutefois, il a consenti, dans le cours de la discussion, à une réduction de 2,000 fr., en égard à l'époque avancée de l'année où le Budget de 1846 a été voté. On rétablit dans le présent Budget le chiffre primitif de 12,000 fr.</p> <p>b) Le Gouvernement se borne, quant à présent, à reproduire le chiffre de l'année dernière. Il se réserve de demander un crédit supplémentaire pour le cas où, par suite de l'adoption de la loi sur l'enseignement moyen, une augmentation de crédit serait nécessaire.</p> <p>c) La note n° 2 annexée au Budget, justifie l'augmentation de 152,830 francs 40 cent., portée au lit. B.</p>
(b) 200,000	"	200,000	200,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
903,830 40	"	903,830 40	751,000	(c 152,830 40	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
1,881,730 40	"	1,881,730 40	1,716,900	164,830 40	"		
209,000	(d 40,500	249,500	245,850	(e 21,500	20,850		<p>d) Cette somme comprend les allocations portées aux lit. C, G, I, J et K.</p> <p>e) Cette augmentation de 24,500 francs se compose : 1° d'une somme de 10,000 fr. en faveur de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts. L'Académie justifie cette demande d'augmentation dans une lettre qu'elle a adressée au Gouvernement. Voir les pièces justificatives, note n° 3; 2° D'une somme de 12,500 francs pour la moitié du prix de nouvelles armures pour le musée royal d'histoire naturelle. Voir la note explicative n° 4, et 3° D'une somme de 2,000 francs pour la publication des documents rapportés d'Espagne. M. Gachard annonce qu'il sera en mesure, au mois de janvier prochain, de mettre sous presse deux volumes à la fois, afin de satisfaire à l'impatience des savants et du public studieux. Mais l'allocation d'une somme de 4,000 francs égale à celle qui a été accordée en 1846, serait insuffisante pour payer les frais d'impression de ces deux volumes. On a donc cru devoir demander un supplément de crédit de 2,000 francs. Il est à remarquer, du reste, que si l'on porte cette augmentation au Budget de 1847, les Budgets suivants seront dégrevés d'une somme équivalente.</p>
209,000	"	249,500	245,850	24,500	20,850		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
209,000	40,500	249,500	245,850	24,500	20,650		
23,750	"	23,750	23,750	"	"	a) Cette diminution pro- vient de la non-reproduction du crédit spécial de 2,000 fr. accordé en 1846, pour con- struction de rayons, ta- blettes, etc.	
2,600	"	2,600	4,600	"	(a 2,000		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
15,000	"	16,000	17,400	"	(b 1,400	b) Il a été porté au Budget de 1846, une somme de 2,400 francs pour le crédit spécial mentionné au litt. B. Une somme de 1,000 francs est présumée devoir suffire en 1847.	
"	1,000						
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
229,000	(f 18,000	247,000	250,000	(c 5,000	8,000	c) Le crédit ordinaire pour le musée royal d'ar- mes, d'armures et d'anti- quités est porté de 10,000 fr. à 15,000 francs. Cette aug- mentation est justifiée par la nouvelle organisation qu'il faudra donner au musée dès qu'il sera transféré à la porte de Hal. Un dépôt tel que celui-ci, qui contient des objets d'une grande valeur a évidemment besoin d'une surveillance particulière. Les développements qu'il s'agit de donner au musée, sous le rapport de l'archéologie nationale, exigent que la personne à laquelle cette surveillance sera confiée pos- sède une instruction éten- due et des connaissances spéciales. Il importe donc qu'il lui soit fait une posi- tion convenable. D'autre part, le crédit extraordi- naire de 8,000 francs pour l'appropriation de la porte de Hal, ne figure plus au Budget.	
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
"	25,000	25,000	12,500	(d 12,500	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
37,000	5,000	42,000	36,000	e) 6,000	"		
							d) Aux termes de la con- vention conclue entre le Gouvernement et M. Si- mons, la statue de Gode- froid de Bouillon doit être achevée et placée avant la fin de 1847. Le modèle est actuellement livré au fon- deur. Le paiement du prix doit se faire de la manière suivante : 3 septièmes pen- dant l'exécution du modèle et de la fonte, 2 septième- mes après la fonte, et 2 septième- mes après la mise en place de la statue. M. Simons a déjà reçu les 3 premiers septi- èmes. Le 4 ^e septième a été porté au Budget de 1846, il reste disponible. Les 5 ^e et 6 ^e sont portés à celui de 1847. le dernier sera porté au Budget de 1848.
535,850	89,500	625,350	609,600	48,000	32,250	f) Cette somme com- prend. 1 ^o 12,000 francs du litt. A, et 2 ^o 6,000 francs portés au litt. F.	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XIX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
<i>Personnel et matériel.</i>		
1	»	Traitement et frais de bureau de l'inspecteur chef de division.
<i>Commissions médicales provinciales.</i>		
2	»	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies.
3	»	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies ; impressions et dépenses imprévues.
4	»	Académie royale de médecine.
TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.		
CHAPITRE XX.		
Uniq.	»	Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
Uniq.	A.	Dépenses imprévues fr. 14,000 »
	B.	Travail extraordinaire. 4,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		
FRAIS D'EXÉCUTION DE LA LOI DU 1 ^{er} MAI 1842, RELATIVE AUX INDEMNITÉS A ACCORDER POUR PERTES CAUSÉES PAR LES ÉVÉNEMENTS DE GUERRE.		
»	»	Indemnités et frais divers. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1847</i>)

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
6,300	"	6,300	6,300	"	"		
39,500	"	39,500	39,500	"	"		
18,300	"	18,300	18,300	"	"		
25,000	"	25,000	18,000	(a) 7,000	"		a) L'augmentation de cré- dit, demandée en faveur de l'Académie royale de méde- cine, est expliquée par la lettre du bureau de cette Académie, insérée aux an- nexes sous le n° 5.
89,100	"	89,100	82,100	7,000	"		
"	(b) 20,900	20,900	25,000	"	4,100		b) La part contributive du Gouvernement dans les frais de confection des ta- bles décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, avait été évaluée à 80,000 francs. Cette somme a été accordée aux Budgets de 1844, 1845 et 1846, mais elle est in- suffisante, et, pour payer ce qui reste dû aux greffiers des tribunaux, qui ont été chargés de ce travail, une somme de 20,900 francs est encore jugée approximative- ment nécessaire.
"	20,900	20,900	25,000	"	4,100		
18,000	"	18,000	18,000	"	"		
18,000	"	18,000	18,000	"	"		
"	"	"	45,000	"	45,000		
"	"	"	45,000	"	45,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<h2>Récapitulation.</h2>		
I.	12	Administration centrale.
II.	ib.	Pensions et secours
III.	ib.	Statistique générale.
IV.	14	Frais de l'administration dans les provinces.
V.	20	— — dans les arrondissements.
VI.	ib.	Voirie vicinale.
VII.	ib.	Frais de célébration des fêtes nationales.
VIII.	ib.	Eaux de Spa
IX.	22	Frais de construction d'un hôtel provincial à Arlon et restauration du palais de Liège
X.	ib.	École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles.
XI.	ib.	Agriculture.
XII.	24	Milice
XIII.	ib.	Garde civique.
XIV.	ib.	Récompenses honorifiques et pécuniaires (actes de dévouement et de courage)
XV.	ib.	Dotation de la légion d'honneur et de la croix de fer
XVI.	26	Industrie
XVII.	ib.	Instruction publique.
XVIII.	28	Lettres, sciences et arts.
XIX.	32	Service de santé et académie royale de médecine
XX.	ib.	Tables décennales des actes de l'état civil
XXI.	ib.	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
"	ib.	Indemnités et frais résultant de la loi du 1 ^{er} mai 1842. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1847</i>).
		Totaux. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
191,100 »	»	191,100 »	191,100 »	»	»	
162,000 »	»	162,000 »	162,000 »	»	»	
41,500 »	250,000 »	291,500 »	291,500 »	»	»	
957,882 »	4,500 »	942,382 »	942,382 »	»	»	
525,172 »	»	525,172 »	525,172 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
22,220 »	»	22,220 »	22,220 »	»	»	
»	254,000 »	254,000 »	242,000 »	12,000 »	»	
177,500 »	»	177,500 »	177,500 »	»	»	
575,000 »	»	575,000 »	565,000 »	10,000 »	»	
1,600 »	»	1,600 »	1,600 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
8,200 »	»	8,200 »	8,200 »	»	»	
90,000 »	20,000 »	110,000 »	110,000 »	»	»	
145,000 »	250,000 »	595,000 »	285,000 »	110,000 »	»	
1,881,750 40	»	1,881,750 40	1,716,900 »	164,850 40	»	
555,850 »	89,500 »	625,350 »	609,600 »	48,000 »	52,250 »	
89,100 »	»	89,100 »	82,100 »	7,000 »	»	
»	20,900 »	20,900 »	25,000 »	»	4,100 »	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
»	»	»	45,000 »	»	45,000 »	
5,545,654 40	888,000 »	6,434,654 40	6,164,074 »	551,850 40	81,550 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS.				270,480 40		

ANNEXES

AU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**POUR L'EXERCICE 1847.**

ÉTAT NOMINATIF

Des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de l'Intérieur, admis à la pension depuis le 1^{er} octobre 1845 jusqu'au 1^{er} octobre 1846.

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.
				ANS.	MOIS.		
1	De Viron (Baron) . . .	15 septembre 1791.	Gouverneur de la province de Brabant.	31	3	14,700 »	6,000 »
2	Bougelet	18 juin 1776. . . .	Huissier de salle à l'admini- stration provinciale du Brabant.	30	6	900 »	457 »
3	Sauvage	8 octobre 1795 . . .	Préparateur et conservateur du cabinet de physique à l'université de Liège.	27	5	1,200 »	548 »
4	De Brouckere	5 pluviôse an IX de la républiq. fran- çaise.	Gouverneur de la province de Liège.	24	2	14,700 »	5,920 »
5	Detrixhe	6 février 1768. . .	Portière et concierge de l'hôtel du gouvernement provincial de Liège.	11	2	650 »	374 »
6	Lavielle	18 octobre 1769 . .	Employé au gouvernement provincial du Brabant.	41	4	1,450 »	985 »
							14,184 »

ANNEXE N° 2

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Aux termes de l'article 23 de la loi du 23 septembre 1842, les provinces et le Gouvernement peuvent être tenus d'accorder des secours, *pour le service annuel ordinaire de l'instruction primaire*, aux communes qui affectent à ce même service des sommes proportionnées à leurs ressources et au moins égales au produit de 2 centimes additionnels.

La Législature a voté au Budget de 1846 un crédit de . . . fr. 271,000 » pour mettre le Gouvernement à même de fournir sa quote-part dans les dépenses du service ordinaire.

On a calculé que, pour 1847, la quote-part du Gouvernement s'élèvera à fr. 423,830 40

Il y aura donc une augmentation de fr. 152,830 40

Cette augmentation est justifiée par la nécessité d'améliorer la position d'un grand nombre d'instituteurs trop peu rétribués, et, d'un autre côté, par l'organisation de nouvelles écoles communales.

Un tableau des ressources et des besoins du service ordinaire de l'instruction primaire pour 1847 et l'état détaillé de l'emploi des fonds alloués pour le même objet pendant l'année 1845, tant par le Gouvernement que par les provinces et les communes, état dont le dernier alinéa de l'article 23 de la loi de l'enseignement primaire prescrit le dépôt, viendront compléter cette note.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 27 mai 1846.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Académie royale, dans sa dernière séance générale, s'est occupée des moyens de faire face à ses différentes dépenses pendant l'année 1846. Par suite des accroissements que les arrêtés Royaux du 1^{er} décembre dernier ont apportés soit dans sa composition, soit dans ses attributions, elle a reconnu l'insuffisance de son Budget annuel, même avec l'addition de 10,000 francs demandés avant sa réorganisation.

Cette insuffisance a été exposée par l'un de ses membres dans la note ci-jointe dont l'Académie m'a chargé de vous transmettre une copie ; elle se trouve également établie par la seconde note ci-jointe, renfermant le projet de budget des dépenses, tel qu'il a été arrêté par la commissions administrative dans sa séance du 23 mars dernier. Le partage des fonds n'a permis de mettre à la disposition des trois classes qu'une somme de 10,000 francs pour l'ensemble de toutes leurs publications, savoir :

4,200	francs	pour	la	classe	des	sciences	;
3,500	»	»	»	»	»	des lettres	;
2,300	»	»	»	»	»	des beaux-arts.	

Or, la seule publication des deux volumes des Bulletins, de l'Annuaire et des Mémoires couronnés en 1846 absorbera infailliblement cette somme. On conçoit donc qu'il faudra renoncer à imprimer les Mémoires des membres et ceux des savants étrangers. Ce point d'arrêt, au moment même où l'Académie devrait montrer une activité nouvelle, produira le plus fâcheux effet et pourra jusqu'à un certain point compromettre son avenir.

Je ne parlerai pas des différentes publications demandées à l'Académie par les arrêtés du 1^{er} décembre ; leur exécution devient évidemment impossible dans l'état actuel des choses.

L'Académie, après avoir mûrement examiné ces différentes questions, a cru devoir s'adresser à vous, Monsieur le Ministre, et vous donner une connaissance exacte de sa situation, en vous priant de l'aider à en sortir. Elle pense qu'en mettant, comme par le passé, la plus grande économie dans ses dépenses, elle

pourrait s'acquitter de la mission qui lui est confiée, si les Chambres, d'accord avec le Gouvernement, consentaient à porter à 50,000 francs la somme qui lui est allouée au Budget de l'État.

Cette somme est loin d'être exagérée; on pourra la considérer comme médiocre même, si l'on considère ce qui se passe chez nos voisins. En France, la dotation annuelle de l'Institut s'élève à peu près à 600,000 francs, somme infiniment plus élevée que celle demandée pour les trois classes de l'Académie royale, même en tenant compte de la différence des proportions.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie,

(Signé) QUETELET.

NOTE DE M. GACHARD

SUR L'INSUFFISANCE DU BUDGET DE L'ACADÉMIE EN 1846.

(SÉANCE DU 14 MAI 1846.)

J'ai l'honneur de proposer à l'Académie d'adresser une représentation au Gouvernement sur l'insuffisance de la dotation qui est portée en sa faveur au Budget de 1846.

Cette représentation sera basée sur les motifs suivants :

Lorsque l'Académie n'était composée que de deux classes et ne comptait que 48 membres effectifs, savoir : 30 dans la classe des sciences et 18 dans la classe des lettres, elle jouissait d'une dotation de 30,000 francs. Cette dotation fut reconnue insuffisante, et l'Académie demanda une augmentation de dix mille francs que le Gouvernement consentit et qui fut, en conséquence, portée au Budget de 1846.

Depuis, un arrêté royal a réorganisé l'Académie; cet arrêté a créé une nouvelle classe de 30 membres; il a augmenté de 12 le nombre des membres de la classe des lettres; un autre arrêté a imposé à l'Académie la publication d'une biographie nationale, d'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc., des anciens monuments de la littérature flamande.

Ces différentes publications doivent entraîner des dépenses considérables.

Malgré tout cela, on ne voit pas qu'il ait été proposé d'augmenter le crédit qui avait été demandé avant les arrêtés du 1^{er} décembre 1845.

Il est toutefois de la dernière évidence que ce crédit ne peut suffire à l'accomplissement de la tâche qui est imposée à l'Académie, et l'on ne saurait douter que la Chambre, qui a approuvé la nouvelle organisation de la Compagnie, qui d'ailleurs a donné, dans toutes les occasions, des marques de sympathie pour les sciences, les lettres et les beaux-arts, n'accueille avec bienveillance la proposition d'élever à un chiffre convenable la dotation du premier corps scientifique et littéraire du royaume.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire perpétuel,

(Signé) QUETELET.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance de la Commission des finances de l'Académie royale, tenue le 23 mars 1846.

La Commission, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, qui lui a été présenté par le secrétaire, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses : les unes générales et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres spéciales et devant être payées sur les fonds particuliers des classes.

En prenant pour bases les dépenses moyennes des quatre dernières années, et ayant égard à l'adjonction de la classe des beaux-arts, la Commission a fixé ainsi qu'il suit, le montant des principaux articles des dépenses générales et qui doivent être supportées en commun :

Jetons de présence.	7,000 francs.
Secrétaire perpétuel	3,174 »
Écrivains	3,000 »
Huissier	1,000 »
Ports, affranchissements.	2,000 »
Reliures	600 »
Dépenses diverses, telles que chauffage, frais de bureau, matériel, circulaires, etc. . . .	1,626 »
	18,400 francs.

En portant à 7,174 la dépense pour le personnel, la Commission administrative a entendu que 1,400 francs seraient affectés au traitement d'un employé spécialement chargé de mettre en ordre et de cataloguer les livres de la biblio-

thèque et les archives de l'Académie, de soigner tous les envois des mémoires et des bulletins dans le pays et à l'étranger, enfin de se trouver à la bibliothèque à certains jours de la semaine pour faciliter aux membres et aux personnes qui y seraient autorisées l'accès des objets que la bibliothèque renferme.

De plus, la Commission, prenant en considération l'augmentation de travail résultant de l'accroissement de l'Académie, a résolu que 100 francs seraient prélevés sur la somme susmentionnée de 7,174 francs pour les ajouter au traitement de l'huissier Thibault.

Le secrétaire a ensuite fait connaître qu'il existe un arriéré assez considérable, se composant ainsi qu'il suit :

Tome XVIII des Mémoires (déjà publié).	4,000	francs.
Tome XIX » (qui va paraître).	3,600	»
Les comptes du sieur Severeys, lithographe	1,000	»
Les Mémoires couronnés en 1845	6,000	»
	<hr/>	
	14,600	francs.

La Commission a reconnu, à l'unanimité, qu'il était juste que le déficit fût payé sur le fonds commun de l'Académie, de même qu'une somme qu'on peut estimer à 2,000 francs pour les médailles du concours ouvert en 1845. D'où il résulte que les dépenses communes s'élèvent à la somme de :

13,400	francs,	pour dépenses générales,
14,600	»	pour dépenses arriérées,
2,000	»	pour médailles du concours.
<hr/>		
35,000	francs.	

L'Académie, au 1^{er} janvier 1846, avait un encaisse de fr. 5,617 97 c^s pour faire face aux dépenses arriérées, en sorte que la dépense commune s'élèvera réellement à une somme qu'on peut estimer à 29,400 francs, soit 30,000 francs en tenant compte des dépenses imprévues.

En supposant le Budget de l'Académie de 40,000 francs, il restait donc disponible une somme de 10,000 francs pour les impressions et lithographies.

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

4,200	francs	pour la classe des sciences,
3,500	»	» des lettres,
2,300	»	» des beaux-arts.

Il a été entendu, du reste, que ce partage est fait sans rien préjuger pour les budgets futurs; de plus, si l'une des classes n'avait point épuisé son crédit, le transfert se ferait en faveur des autres classes.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

(Signé) QUETELET.

MUSÉE ROYAL.

Lorsque les nouveaux locaux destinés au Musée furent appropriés, il fallut nécessairement les pourvoir d'un mobilier convenable et, entre autres, d'armoires pour recevoir les objets d'histoire naturelle. Un devis fut soumis, à cet effet, à M. Van de Weyer, alors Ministre de l'Intérieur. Ce devis, qui montait à la somme de 25,000 francs, fut approuvé par ce haut fonctionnaire, au mois de novembre 1845. Mais comme des dépenses extraordinaires étaient imposées au pays par les circonstances calamiteuses, il crut pouvoir ajourner au Budget de 1847 toute demande de crédit pour cet objet, attendu que le Budget de 1846 comprenait déjà un crédit extraordinaire de 20,850 francs pour l'appropriation des locaux. Toutefois, il prit l'engagement de porter l'allocation nécessaire au Budget de 1847, et comme il aurait été fâcheux de retarder d'une année la confection des armoires, il autorisa la Commission administrative du Musée à s'entendre de suite avec un entrepreneur, sous la condition que les travaux seraient payés en 1847. La somme de 12,500 francs forme la première moitié de cette dépense. La deuxième moitié sera portée au Budget de 1848.

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Bruxelles, le 9 juillet 1846.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le bureau, informé que vous vous occupez de la formation du Budget de votre Département pour l'exercice 1847, se fait un devoir de mettre de nouveau sous vos yeux l'exposé des besoins du corps qu'il représente.

Les statuts de l'Académie disposent qu'elle est instituée pour répondre aux demandes que le Gouvernement juge devoir lui adresser en ce qui concerne la santé publique, la médecine légale, la médecine vétérinaire, et qu'elle s'occupe de toutes les études et recherches qui peuvent contribuer aux progrès de l'art de guérir.

Le bureau pense, Monsieur le Ministre, que malgré les difficultés qui entourent toutes les institutions naissantes, la Compagnie n'est pas restée au-dessous de la tâche qui lui est imposée, et, qu'à ce titre, elle a droit à ce qu'on lui tienne compte des services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore tous les jours à la science et à l'administration.

Sa dotation fixée, ou plutôt réduite, à 18,000 francs par la loi du Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1845, est évidemment insuffisante pour faire face aux besoins de la Compagnie, envisagée au point de vue de la position que ses statuts organiques lui donnent.

Cet état de choses, contre lequel l'Académie ne cesse de réclamer, compromet sa position et son avenir. Ce n'est point en l'obligeant à ne tenir qu'une seule séance mensuelle, que ce corps peut espérer de prendre une part convenable au mouvement scientifique et de réaliser le bien que le Gouvernement s'est proposé en l'instituant. Il est nécessairement arriéré dans ses travaux, qui se multiplient tous les ans davantage. Des médecins nationaux et étrangers, lassés d'attendre leur tour de rôle pour la lecture de leurs communications, les lui retirent pour les faire publier par d'autres corps savants; enfin, sa situation est telle qu'il ne peut élaborer qu'avec une lenteur préjudiciable à l'administration et à lui-même les travaux que le Gouvernement lui soumet.

L'Académie, a dit la section centrale de la Chambre des Représentants, dans son rapport sur le Budget de votre Département pour l'année 1846, « saura » remplir l'objet de son institution, quelle que soit la dotation qui lui sera faite. » Animée de l'amour de la science, elle trouve la principale récompense de ses travaux dans leur utilité même et dans l'honneur qui lui en revient. »

La Compagnie ne déclinera jamais les obligations que ses statuts lui imposent ; mais , on doit le reconnaître , sa position est fautive et compromettante. Deux choses sont nécessaires pour que ce corps puisse remplir honorablement sa mission ; la première , c'est qu'on le mette à même de pouvoir mûrir suffisamment toutes les questions dont il est saisi ; et la seconde , qu'on lui procure également les moyens de prendre la place qu'il doit occuper dans le monde scientifique. Or , ses sections et ses commissions , au sein desquelles les travaux doivent être élaborés , ne peuvent se réunir qu'à de longs intervalles et dans de courtes séances ; c'est en vain que ses membres sollicitent les instruments nécessaires pour leurs expériences et qu'ils cherchent dans sa bibliothèque une foule d'ouvrages qui devraient s'y trouver depuis longtemps.

Le bureau vous soumet ces observations avec confiance , Monsieur le Ministre. C'est avec intention qu'il ne vous entretient point des sacrifices personnels que le plus grand nombre des membres de la Compagnie s'imposent en venant prendre part à ses travaux. Ces sacrifices sont grands pour plusieurs de nos collègues , et surtout pour ceux qui exercent la clientèle. C'est parce que chacun de nous connaît ses devoirs que l'Académie s'est soutenue dans les moments difficiles qu'elle a eu à traverser. Qu'on ne s'y trompe point , la majoration de subside qu'elle sollicite doit servir non à améliorer la position de ses membres , mais à lui donner les éléments de force qu'elle doit nécessairement avoir pour accomplir dignement la tâche qui lui est imposée.

Le bureau doit enfin vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, qu'une grande partie des subsides accordés à la Compagnie rentre dans les caisses de l'État par les voyages de ses membres sur les chemins de fer , et que l'instruction des affaires que le Gouvernement lui soumet absorbe une large part de ces crédits.

Aux termes de ses statuts organiques , l'Académie se compose de 36 membres titulaires , de 18 membres adjoints , de 80 membres correspondants , belges et étrangers , et d'un nombre indéterminé d'honoraires. Ses séances privées , au nombre de douze par année , se tiennent tous les mois , celui d'août excepté , de dix heures du matin à deux heures de relevée. Les indemnités allouées aux membres honoraires , titulaires et adjoints présents aux séances , couvrent à peine les dépenses de voyages faits par ceux de ces membres qui sont étrangers à la capitale. Ces indemnités sont également payées pour les réunions que les sections et les commissions spéciales tiennent en dehors des jours fixés pour les assemblées générales. Ces réunions ne peuvent avoir lieu sans une autorisation du bureau , qui en restreint le nombre le plus possible. C'est dans ces séances particulières que s'élaborent , comme nous l'avons dit , les questions de science et les projets de réponses à faire à votre administration.

Le bureau espère, Monsieur le Ministre, que cet exposé sera jugé suffisant pour faire obtenir à l'Académie la majoration de subside que le Gouvernement a sollicitée en sa faveur au Budget de votre Département pour l'exercice 1846 et qui doit plus particulièrement servir à la tenue de quelques séances extraordinaires et à rémunérer les savants dont les recherches et les travaux sont couronnés dans les concours.

Arrêté en séance du bureau.

Le Secrétaire-Adjoint :

(Signé) LEBEAU.

(APPENDICE AU N° 4.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1846—1847.

ANNEXE A LA PROPOSITION DU BUDGET DE L'INTÉRIEUR DE 1847.

ÉTAT DÉTAILLÉ

De l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire, pendant l'année 1845, tant par le Gouvernement que par les provinces et les communes, déposé par M. le Ministre de l'Intérieur, conformément au paragraphe final de l'art. 23 de la loi du 23 septembre 1842.

RÉSUMÉ.

La somme totale dépensée en Belgique, pour le service de l'instruction primaire, en 1845, s'élève à fr. 3,720,363-64, elle se répartit ainsi qu'il suit :

1° Bienfaisance publique	fr.	354,129 80
2° Budgets communaux		1,556,190 32
3° Budgets provinciaux		325,793 45
4° Budget de l'État		711,131 97
5° Rétribution des élèves solvables		793,118 10
Total		<u>3,720,363 64</u>

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES D'ADMINISTRAT ^{ION} DE L'ÉTAT.	DÉPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE L'ÉTAT.								
		TOTAL DES DÉPENSES à la charge DE L'ÉTAT.	COMMISSION CENTRALE.	INSPECTION DES ÉCOLES NORMALES		INSPECTION CIVILE PROVINCIALE.		INSPECTION ECCLÉSIASTIQUE DU 1 ^{er} DEGRÉ.		
				Traitement fixe	Frais de tournées et de bureau.	Traitement fixe.	Frais de tournées et de bureau.	Collè catholique.	Collè protestant.	Collè israélite.
Anvers	15,602 00	9,219 00	»	»	»	5,000 00	2,669 00	2,500 00	»	»
Brabant	19,591 00	8,913 00	»	»	»	5,000 00	1,563 00	2,600 00	»	»
Flandre occidentale	22,088 00	10,570 00	»	»	»	5,000 00	2,070 00	2,500 00	»	»
Flandre orientale	25,064 41	11,137 50	»	»	»	5,000 00	2,507 50	2,600 00	»	»
Hainaut	24,085 00	11,526 00	»	»	»	5,000 00	2,366 00	2,600 00	»	»
Liège	18,845 80	9,373 00	»	»	»	5,000 00	1,953 00	2,300 00	»	»
Limbourg	10,498 50	7,532 50	»	»	»	5,000 00	1,192 50	2,100 00	»	»
Luxembourg	20,459 22	9,739 22	»	»	»	5,000 00	2,804 00	2,100 00	»	»
Namur	14,855 12	8,775 00	»	»	»	5,000 00	2,050 00	2,500 00	»	»
— — —	6,607 50	6,607 50	»	5,000 00	5,607 50	»	»	»	»	»
— — —	485 00	485 00	»	»	»	»	»	»	232 00	251 00
— — —	5,816 40	5,816 40	5,816 40	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	182,869 93	99,354 12	5,816 40	5,000 00	5,607 50	27,000 00	19,637 00	21,600 00	232 00	251 00

— Inspection, etc.

INSPECT. ECCLÉS. DU 2 ^e DEGRÉ.		IMPRESSIONS, REGISTRES, ETC., ETC. — Souscriptions.	DÉPENSES A LA CHARGE DES PROVINCES.					Observations.
Nombre de ressorts.	Indemnités		TOTAL DES DÉPENSES à la charge de la PROVINCE.	INSPECTION CANTONALE.			FRAIS DES CONFÉRENCES P'INSTITUTEURS	
		Nombre de ressorts.		Indemnités fixes.	Frais de tournées			
»	1,230 00	»	6,585 00	7	1,200 00	1,807 50	375 50	
»	1,730 00	»	10,676 00	10	7,125 00	2,808 50	742 50	
»	3,000 00	»	12,418 00	8	8,400 00	3,000 00	1,018 00	
»	3,000 00	30 00	11,926 91	14	9,116 66	2,698 75	111 50	
»	3,000 00	60 00	12,557 00	13	7,625 00	4,296 00	656 00	
»	1,940 00	»	9,470 80	14	6,175 00	2,770 50	525 50	
»	1,060 00	»	5,146 00	5	2,840 00	»	306 00	
»	1,375 00	280 22	10,700 00	17	4,700 00	5,000 00	5,000 00	
»	1,425 00	»	6,058 12	15	3,750 00	2,215 12	95 00	
»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	
»	18,000 00	370 22	83,535 85	108	35,951 66	22,594 17	6,810 00	

NOMS DES PROVINCES.	TOTAL DES DÉPENSES de TOUTE NATURE.	ÉVALUATION des BESOINS LOCAUX du SERVICE ORDINAIRE.	2 POUR CENT, LIMITE MINIMUM des OBLIGATIONS des COMMUNES et DES PROVINCES.	RESSOURCES		
				TOTAL des RESSOURCES LOCALES.	FUNDATIONS D'INSTRUCTION.	DONATIONS ou LEGS.
Anvers	126,964 43	148,070 21	53,549 53	123,464 43	"	"
Brabant	262,554 80	261,593 13	103,521 64	235,973 80	"	3,036 41
Flandre occidentale	203,773 40	202,037 03	74,043 99	183,030 27	"	"
Flandre orientale	213,404 63	218,063 68	93,373 20	196,443 00	160 00	"
Hainaut	566,207 56	273,421 84	83,521 70	330,872 56	"	3,743 84
Liège	292,286 11	297,836 93	51,239 99	227,470 03	"	1,787 10
Limbourg	118,698 23	112,101 23	13,437 29	80,461 32	"	402 13
Luxembourg	226,312 44	231,661 34	14,731 96	171,662 44	"	6,833 29
Namur	320,792 98	319,332 98	23,147 01	266,644 98	3,030 25	4,946 56
TOTAUX	2,152,776 63	2,064,662 63	326,403 39	1,840,043 05	3,190 23	20,789 53

primaire communale proprement dite.

LOCALES.			SUBSIDES	SUBSIDES	Observations.
ALLOCAIONS des BUREAUX de BIENFAISANCE.	SOMMES DÉPENSÉES sur LE BUDGET communal.	RÉTRIBUTION des ÉLÈVES SOLVABLES.	sur LES FONDS PROVINCIAUX.	sur LES FONDS DE L'ÉTAT.	
5,545 99	74,120 84	43,797 60	*	1,500 00	(a) Y compris une somme de fr. 9,620-23, provenant d'économies faites pendant les années 1844 et antérieures, sur les allocations tant de la commune que de la province et de l'Etat.
58,505 11	120,843 28	53,371 00	25,453 00	2,924 00	
20,187 10	(a) 109,027 17	53,356 00	12,573 23	6,530 00	(b) Y compris une somme de fr. 1,213-96, provenant des économies faites pendant les années 1844 et antérieures, sur les allocations tant de la commune que de la province et de l'Etat.
5,512 38	(b) 141,133 89	79,381 73	10,811 68	8,430 00	(c) Y compris une somme de fr. 10,623-26, provenant des économies faites pendant les années 1844 et antérieures.
64,450 80	(c) 142,334 90	140,343 02	12,783 00	2,530 00	(d) Y compris une somme de fr. 4,869 fr., provenant des économies faites pendant les années 1844 et antérieures.
25,359 37	(d) 106,092 56	94,251 00	20,635 41	44,182 67	(e) Y compris une somme de fr. 843-41, provenant des économies faites pendant les années 1844 et antérieures.
14,104 24	(e) 51,867 30	54,087 83	3,000 00	53,256 73	(f) Y compris une somme de fr. 18,454-74, provenant des économies faites pendant les années 1844 et antérieures.
4,346 24	(f) 88,467 93	71,794 96	*	54,650 00	
28,123 01	139,562 30	69,182 88	11,930 00	42,218 00	
226,292 44	943,526 99	644,446 02	96,970 32	193,761 40	

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	TOTAL DES DÉPENSES de TOUTE NATURE.	RESSOURCES LOCALES.				
		TOTAL des RESSOURCES LOCALES.	FONDACTIONS.	ALLOCATIONS des BUREAUX de bienfaisance et autres établissements publies DE CHARITÉ.	DONS des PARTICULIERS.	ALLOCATIONS COMMUNALES.
Auvers	73,074 99	62,824 99	"	"	"	62,824 99
Brabant	75,843 13	43,676 94	"	"	1,560 00	44,296 94
Flandre occidentale	45,006 93	28,900 73	"	"	5,100 00	23,800 73
Flandre orientale	41,806 25	7,806 25	"	"	"	7,806 25
Hainaut	103,584 19	88,417 34	612 69	10,442 50	244 67	76,817 48
Liège	79,535 23	60,198 03	"	100 00	14,462 45	43,633 38
Limbourg	67,204 45	51,374 45	"	1,211 27	2,922 86	47,440 50
Luxembourg	99,977 26	80,892 26	"	"	"	80,892 26
Namur	87,926 75	77,121 02	"	123 00	1,529 40	73,466 62
TOTAUX	641,737 16	303,091 97	612 69	11,873 77	25,619 53	466,981 15

réparations et ameublement d'écoles.

SUBSIDES PROVINCIAUX.	SUBSIDES DE L'ÉTAT.	NOMBRE D'ÉCOLES.				Observations.
		CONSTRUITES	RÉPARÉES.	NEUBLÉES.	ACHETÉES.	
8,250 00	2,000 00	7	53	56	»	
17,536 67	10,649 52	12	2	»	»	
6,776 40	7,520 82	9	49	68	»	
2,100 00	1,900 00	1	2	»	2	
10,082 50	7,184 53	25	107	72	»	
12,000 00	7,533 22	13	2	1	»	
6,950 00	8,680 00	13	9	14	»	
7,530 00	11,353 00	21	21	21	»	
6,848 00	5,937 71	30	30	23	»	
78,003 87	60,871 62	153	273	233	2	

NOMS DES PROVINCES.	TOTAL des SUBSIDES de toute NATURE.	SUBSIDES SUR LES FONDS COMMUNAUX.					SUBSIDES SUR LES FONDS PROVINCIAUX.					
		Total des dépenses communales.	Aux caisses de prévoyance.	Concours et prix.	BOURSES.		Total des dépenses de la province.	Aux caisses de prévoyance.	Concours.	BOURSES.		Publications ayant pour objet l'enseignement primaire.
					Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.				Elèves instituteurs.	Elèves institutrices.	
Anvers.	16,449 00	»	»	»	»	»	3,400 00	1,200 00	»	3,200 00	»	»
Brabant	27,515 67	»	»	»	»	»	2,800 00	»	»	2,600 00	»	»
Flandre occidentale.	14,067 81	4,879 38	73 56	4,805 82	»	»	1,492 93	»	»	1,402 93	»	»
Flandre orientale	14,686 98	5,632 98	»	5,632 98	»	»	2,000 00	1,000 00	»	1,000 00	»	»
Hainaut	11,261 34	2,384 34	»	2,384 34	»	»	2,000 00	»	»	2,000 00	»	»
Liège	15,037 50	1,100 00	»	1,100 00	»	»	3,500 00	1,500 00	»	1,000 00	»	1,000 00
Limbourg.	5,426 00	15 00	15 00	»	»	»	2,000 00	»	»	2,000 00	»	»
Luxembourg,	10,682 80	»	»	»	»	»	5,466 80	1,000 00	2,000 00	2,466 80	»	»
Namur.	8,098 34	211 34	»	211 34	»	»	2,500 00	»	»	2,500 00	»	»
TOTAUX.	123,425 44	14,223 04	88 56	14,134 48	»	»	25,159 73	4,700 00	2,000 00	17,459 73	»	1,000 00

l'instruction primaire.

SUBSIDES SUR LES FONDS DE L'ÉTAT.										Observations.
Total des dépenses de l'Etat.	Aux caisses de prévoyance.	A des instituteurs vieux ou infirmes.	Encouragements à des instituteurs en exercice.	Concours.	DOUBTES.				Publications ayant pour objet l'instruction primaire.	
					Ecoles normales de l'Etat.	Cours normaux des écoles primaires supérieures.	Ecoles normales privées.	Pour des élèves institutrices.		
13,049 00	629 00	1,020 00	200 00	»	11,000 00	»	»	»	»	
24,713 67	1,357 00	3,375 00	1,600 00	»	10,000 00	»	»	1,300 00	7,083 67	
7,693 50	1,444 00	1,300 00	200 00	»	»	»	3,000 00	»	1,751 50	
7,254 00	1,724 00	2,100 00	»	»	»	»	3,000 00	400 00	30 00	
6,877 00	1,452 00	1,770 00	200 00	»	»	»	3,000 00	350 00	105 00	
10,437 50	910 00	1,500 00	400 00	»	»	»	6,000 00	1,400 00	137 50	
3,411 00	386 00	525 00	»	»	»	»	2,000 00	»	500 00	
5,216 00	386 00	1,450 00	100 00	»	»	230 00	2,000 00	50 00	1,000 00	
5,387 00	612 00	1,675 00	600 00	»	»	»	2,000 00	450 00	150 00	
84,042 67	9,000 00	14,806 00	3,300 00	»	21,000 00	230 00	21,000 00	3,950 00	10,757 67	

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	TOTAL des SUBSIDES de toute nature	SUBSIDES SUR LES FONDS COMMUNAUX.						SUBSIDES SUR LES FONDS PROVINCIAUX.					
		TOTAL DES DÉPENSES DES COMMUNES.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles du soir et du dimanche pour les adultes.	Ouvroirs ou écoles-manufactures.	Écoles industrielles et commerciales.	Écoles de sourds-muets et d'aveugles	TOTAL DES DÉPENSES DES PROVINCES.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles du soir et du dimanche pour les adultes.	Ouvroirs ou écoles-manufactures.	Écoles d'industrie, de commerce et d'agriculture.	Écoles de sourds-muets et d'aveugles.
Auvers	6,700 00	5,000 00	1,400 00	"	3,000 00	"	600 00	"	"	"	"	"	"
Brabant	57,740 00	18,440 00	3,930 00	1,060 00	650 00	6,800 00	6,000 00	6,950 00	2,000 00	50 00	"	"	4,000 00
Flandre occidentale	45,676 34	12,815 68	1,375 00	1,300 00	1,021 55	3,233 00	3,886 13	11,700 06	700 00	835 00	4,911 33	"	5,253 73
Flandre orientale .	61,493 65	7,153 97	1,374 00	944 00	4,071 35	764 62	"	3,025 00	"	"	3,025 00	"	"
Hainaut	60,239 53	17,050 31	5,697 48	1,546 22	"	6,800 00	2,806 61	8,002 11	"	660 00	"	5,000 00	2,342 11
Liège	71,259 00	41,291 00	13,338 00	12,679 00	"	10,550 00	4,726 00	6,800 00	300 00	"	"	3,000 00	3,500 00
Limbourg	454 50	300 00	150 00	150 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Luxembourg . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur	23,989 68	8,002 50	3,215 00	73 00	"	2,500 00	2,214 50	3,656 83	"	100 00	"	"	3,556 83
TOTAUX. . . .	327,552 70	110,053 46	30,677 48	17,752 22	8,742 90	30,647 62	22,233 24	39,234 00	3,000 00	1,645 00	7,036 33	8,000 00	18,652 67

spéciaux.

SUBSIDES SUR LES FONDS DE L'ÉTAT.						BIENFAISANCE PUBLIQUE.						RÉTRIBUTIONS DES ÉLÈVES SOLVABLES.					
TOTAL DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles du soir et du dimanche pour les adultes.	Ouvroirs ou écoles-manufactures.	Écoles d'industrie, de commerce et d'agriculture.	Écoles de sourds-muets et d'aveugles.	TOTAL DES SOMMES fournies par LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles du soir et du dimanche pour les adultes.	Ouvroirs ou écoles-manufactures.	Écoles d'industrie, de commerce et d'agriculture.	Écoles de sourds-muets et d'aveugles.	TOTAL DES RÉTRIBUTIONS.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles du soir et du dimanche pour les adultes.	Ouvroirs ou écoles manufactures.	Écoles d'industrie, de commerce et d'agriculture.	Écoles de sourds-muets et d'aveugles.
1,700 00	1,500 00	200 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
20,800 00	2,000 00	209 00	4,100 00	6,000 00	7,600 00	11,950 00	11,950 00	"	"	"	"	500 00	"	500 00	"	"	"
9,210 00	700 00	1,700 00	2,750 00	"	4,000 00	2,806 19	1,560 00	35 00	1,211 19	"	"	9,144 41	3,345 54	139 00	4,894 87	765 00	"
17,380 00	"	435 00	16,925 00	"	"	7,277 38	20 00	147 00	7,110 38	"	"	26,637 30	4,682 76	1,655 25	20,319 29	"	"
16,913 49	300 00	725 00	9,138 49	6,730 00	"	15,705 87	8,043 84	6,377 03	"	1,150 00	135,00	2,567 75	1,712 75	255 00	250 00	"	350 00
13,630 00	"	650 00	2,000 00	6,500 00	4,500 00	7,925 00	2,650 00	50 00	60 00	"	5,165 00	1,593 00	190 00	503 00	"	900 00	"
"	"	"	"	"	"	22 50	22 50	"	"	"	"	132 00	132 00	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
10,580 00	150 00	430 00	"	9,000 00	1,000 00	60 00	60 00	"	"	"	"	1,690 35	100 00	130 50	"	"	1,450 85
90,233 49	5,550 00	4,420 00	34,913 49	28,250 00	17,100 00	45,746 94	21,306 34	6,609 03	8,381 57	1,150 00	5,300 00	42,284 81	10,163 05	3,191 75	25,464 16	1,665 00	1,800 83

ÉTABLISSEMENTS.	TOTAL des DÉPENSES de toute nature.	DÉPENSES SUPPORTÉES				
		Par les COMMUNES.	Par les PROVINCES.	Par L'ÉTAT.	Par LES ÉLÈVES (Minerval.)	
Anvers	Ecole normale de l'Etat à Liege	45,989 40	"	"	43,989 49	"
	Id. primaire supérieure à Anvers	12,478 00	1,200 00	"	3,000 00	6,278 00
	Id. id. à Malines	8,522 98	1,062 27	"	3,000 00	3,683 75
	Id. id. à Turnhout	8,538 06	(a) 1,700 00	"	3,000 00	3,763 33
Brabant	Ecole normale de l'Etat à Nivelles	55,679 18	"	"	55,679 18	"
	Id. primaire supérieure à Bruxelles	21,589 52	"	"	2,320 00	23,080 00
	Id. id. des filles à Bruxelles	8,010 08	"	"	6,400 00	3,692 00
	Id. id. à Louvain	7,740 97	"	"	3,000 00	4,293 50
Flandre occidentale	Id. id. à Jodoigne	8,355 00	1,200 00	"	3,000 00	3,000 00
	Ecole primaire supérieure à Bruges	11,361 57	"	"	3,000 00	11,337 40
	Id. id. à Furnes	6,976 40	712 50	"	3,000 00	2,995 10
	Id. id. à Courtrai	8,350 00	"	"	3,000 00	6,000 00
Flandre orientale	Ecole primaire supérieure à Gand	9,597 58	870 72	"	2,000 00	6,638 00
	Id. id. à Alost	9,505 00	"	"	3,000 00	4,177 00
	Id. id. à Renaix	6,300 00	"	"	3,000 00	2,808 00
Hainaut	Ecole primaire supérieure à Mons	7,217 67	"	"	3,000 00	4,440 00
	Id. id. à Tournay	7,626 66	150 00	"	(b) 3,000 00	2,051 00
	Id. id. à Thuin	15,670 00	5,000 00	"	6,000 00	4,704 00
Liège	Ecole primaire supérieure à Limbourg	(c) 4,137 23	300 00	"	3,000 00	"
	Id. id. à Stavelot	4,583 88	1,200 00	"	3,000 00	718 29
Limbourg	Ecole primaire supérieure à St-Trond (d)	"	"	"	"	"
Luxembourg	Ecole primaire supérieure à Virton	(e) 16,060 00	3,000 00	3,000	5,000 00	3,600 00
	Id. id. à Marche	7,500 00	1,000 00	"	4,500 00	2,000 00
	Id. id. à Neufchâteau	7,985 00	1,360 21	"	3,000 00	2,000 00
Namur	Ecole primaire supérieure à Namur	3,752 71	"	"	3,000 00	"
	Id. id. à Dinant	5,680 93	1,950 00	"	3,000 00	1,015 90
TOTAUX	309,226 11	21,605 70	3,000	180,688 67	106,387 27	

des écoles primaires supérieures.

ÉCOLES NORMALES.			ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.				Observations.	
1 ^{er} établiss ^{mt} .	DÉPENSES ANNUELLES.		1 ^{er} établiss ^{mt} .	Dépenses extraordin ^{es}	DÉPENSES ANNUELLES.			Cours NORMAUX.
	PERSONNEL.	MATÉRIEL.			PERSONNEL.	MATÉRIEL.		
4,693 80	24,973 33	16,122 36	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	8,400 00	4,078 00	"	
"	"	"	"	"	7,014 99	1,507 99	"	
"	"	"	"	"	6,200 00	2,338 00	"	
7,123 20	37,624 90	29,731 04	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	19,350 68	2,338 84	"	
"	"	"	"	"	5,862 60	2,147 43	"	
"	"	"	"	"	5,475 00	2,265 97	"	
"	"	"	"	"	6,750 00	1,605 00	"	
"	"	"	"	"	9,400 00	1,664 57	100 00	
"	"	"	"	"	5,725 00	1,251 40	"	
"	"	"	"	"	6,200 00	2,150 00	"	
"	"	"	"	"	5,600 00	3,097 58	"	
"	"	"	"	"	8,000 00	1,585 00	"	
"	"	"	"	"	5,600 00	700 00	"	
"	"	"	"	"	5,420 00	1,797 67	"	
"	"	"	"	"	4,292 00	3,334 86	"	
"	"	"	"	"	11,900 00	3,770 00	"	
"	"	"	"	"	3,343 94	793 29	"	
"	"	"	"	"	4,200 00	398 88	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	14,400 00	1,660 00	"	
"	"	"	"	"	6,600 00	900 00	"	
"	"	"	"	"	7,300 00	685 00	"	
"	"	"	"	"	3,500 00	262 71	"	
"	"	"	"	"	5,100 00	580 93	"	
12,017 04	52,798 23	36,853 40	"	"	165,634 21	41,823 23	100 00	

(a) Y compris 1,000 fr. pour le loyer du local.

(b) Y compris un subside extraordinaire de 2,000 fr. pour dépenses arriérées.

(c) Une partie de la dépense a été supportée par les revenus d'une fondation.

(d) Cet établissement n'a été ouvert qu'en 1846.

(e) Y compris des revenus de fondations.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	RÉSUMÉ DES SIX TABLEAUX.					
	TOTAL.	ÉTAT.	PROVINCES.	COMMUNES.	BIENFAISANCE publique.	Rétribution DES ÉLÈVES solvables.
Auvers	515,467 26	82,437 49	18,053 00	143,908 10	5,543 99	61,522 68
Brabant	548,691 28	138,403 37	60,407 67	184,782 22	74,869 52	90,138 50
Flandre occidentale	539,669 60	50,153 32	44,762 62	153,253 46	26,093 29	83,422 91
Flandre orientale	549,149 67	53,821 50	29,863 59	152,632 79	12,949 76	119,862 05
Hainaut	597,520 62	59,030 84	43,426 61	243,737 03	93,180 37	134,103 77
Liège	483,177 93	90,978 59	32,404 21	193,618 94	49,614 12	96,862 29
Limbourg	202,281 68	32,680 23	17,096 00	79,622 60	18,663 02	34,219 83
Luxembourg	586,791 95	93,660 22	26,716 80	173,620 42	11,399 53	79,594 96
Namur	464,606 73	76,917 71	50,992 93	244,992 76	59,814 20	71,889 13
Dépenses communes aux neuf provinces	15,006 90	15,006 90	"	"	"	"
TOTAUX	3,720,563 64	711,131 97	323,795 43	1,336,190 52	334,129 80	793,118 10

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	TABLEAU C.						TA ÉTAT.
	ÉTAT.	PROVINCES	COMMUNES.	BUREAUX de bienfaisance	FONDACTIONS.	DONS des particuliers	
Auvers	2,000 00	8,230 00	62,824 99	"	"	"	13,049 00
Brabant	10,649 32	17,536 67	44,296 94	"	"	1,360 00	24,713 67
Flandre occidentale	7,529 82	6,776 40	23,860 73	"	"	5,100 00	7,693 30
Flandre orientale	1,900 00	2,400 00	7,806 23	"	"	"	7,254 00
Hainaut	7,184 33	10,082 80	76,817 48	10,442 50	612 69	244 67	6,877 00
Liège	7,533 22	12,000 00	43,633 38	100 00	"	14,462 43	10,437 80
Limbourg	8,680 00	6,930 00	47,440 50	1,211 27	"	2,922 86	3,411 00
Luxembourg	11,353 00	7,530 00	80,892 26	"	"	"	3,216 00
Namur	5,937 71	6,848 00	73,466 62	123 00	"	1,529 40	3,587 00
TOTAUX	66,571 62	78,093 37	466,981 13	11,878 77	612 69	23,619 58	84,042 67

toutes les dépenses.

TABLEAU A.		TABLEAU B.						
ÉTAT.	PROVINCES.	ÉTAT.	PROVINCES.	COMMUNES.	BUREAUX de bienfaisance	FONDATIONS.	DONS des particuliers.	Rétributions DES ÉLÈVES solvables.
9,219 00	6,383 00	1,500 00	»	74,120 84	5,545 99	»	»	45,797 60
8,915 00	10,676 00	2,924 00	23,433 00	120,845 28	58,503 11	»	5,036 41	53,571 00
10,370 00	12,418 00	6,530 00	12,573 23	109,027 17	20,187 10	»	»	53,836 00
11,157 50	11,926 94	8,150 00	10,811 68	111,188 89	5,512 58	160 00	»	79,581 73
11,326 00	12,537 00	2,580 00	12,785 00	142,334 90	64,430 80	»	5,743 84	140,345 02
9,373 00	9,470 80	44,182 67	20,633 41	106,092 36	23,539 57	»	1,787 10	94,251 00
7,532 50	5,146 00	53,256 75	5,000 00	51,867 30	14,104 24	»	402 15	54,087 85
9,759 22	10,700 00	54,630 00	»	88,467 93	4,546 24	»	6,835 29	71,794 96
8,773 00	6,038 12	42,218 00	11,930 00	139,562 30	28,123 01	5,050 23	4,946 56	69,182 88
15,006 90	»	»	»	»	»	»	»	»
99,534 12	85,353 85	193,761 40	96,970 32	943,326 99	226,293 44	5,190 23	20,789 35	644,446 02

TABLEAU D.		TABLEAU E.					TABLEAU F.			
PROVINCES.	COMMUNES.	ÉTAT.	PROVINCES.	COMMUNES.	BIENFAISANCE publique.	Rétributions DES ÉLÈVES solvables.	ÉTAT.	PROVINCES.	COMMUNES.	Rétributions DES ÉLÈVES solvables.
5,400 00	»	1,700 00	»	5,000 00	»	»	34,989 49	»	3,962 27	15,723 08
2,800 00	»	20,800 00	6,030 00	18,440 00	11,930 00	500 00	70,599 18	»	1,200 00	56,067 50
1,492 93	4,879 58	9,210 00	11,700 06	12,313 68	2,806 19	9,144 41	9,000 00	»	712 50	20,442 50
2,000 00	5,632 98	17,530 00	5,023 00	7,133 97	7,277 58	26,637 50	8,000 00	»	870 72	13,623 00
2,000 00	2,584 54	16,915 49	8,002 11	17,030 51	13,705 87	2,567 73	14,000 00	»	5,130 00	11,193 00
5,300 00	1,100 00	13,650 00	6,800 00	41,291 00	7,923 00	1,393 00	6,000 00	»	1,500 00	718 29
2,000 00	15 00	»	»	500 00	22 50	132 00	»	»	»	»
5,466 80	»	»	»	»	»	»	12,500 00	5,000 00	6,260 21	7,600
2,500 00	211 34	10,580 00	5,636 85	8,002 30	60 00	1,690 53	6,000 00	»	1,930 00	1,013 90
25,139 75	14,225 04	90,235 49	39,254 00	110,033 46	43,746 94	42,234 31	180,888 67	5 000 00	21,605 70	106,587 27